

BCN et BPF : Aunis-Saintonge - 16 Charente & 17 Charente Maritime

Localités	Route	KM partiel	KM total
La Rochelle	en face de la gare SNCF : av du G ^{al} de Gaulle + continuer quai Valin + gauche vers les 2 tours + continuer quai Duperré + rue Vieljeux (ne pas tourner à gauche à la statue) + suivre dir. Île-de-Ré (gauche sur piste cyclable après pont traversant N237)	0	0
<i>pont de l'Île-de-Ré</i>	continuer D735 et/ou pistes cyclables	11	11
Rivedoux-Plage, La Prée, La Flotte (par le port), Saint-Martin-de-Ré, La Basse, Le Martray	D735 et/ou pistes cyclables	23	34
Ars-en-Ré	D735 et/ou pistes cyclables	2,5	36,5
Saint-Clément-des-Baleines	demi-tour au phare des Baleines ! D735(e1)	8,5	45
Ars-en-Ré	D735 et/ou pistes cyclables	5,5	50,5
La Couarde-sur-Mer, La Basse	après village droite (D201 et piste cyclable le long) rond-point dir. La Couarde-Plage, Le Bois-Plage	8	58,5
Le-Bois-Plage-en-Ré, Sainte-Marie-de-Ré, Rivedoux-Plage	droite D735 pour prendre le pont	16,5	75
<i>pont de l'Île-de-Ré</i>	sur le continent, suivre le littoral par le sud sur piste cyclable + tout droit en étant revenu sur la route	4	79
La Rochelle	au bout au stop, continuer en face par la gauche + continuer dir. centre-ville + droite dir. Préfecture / Esplanade St Jean d'Acres + gauche (avant la tour) rue St Jean du Perrot + remonter le quai + continuer Quai Valin + droite face à la gare SNCF + gauche sur pont (barrières en travers) pour traverser les voies	1,5	80,5
Aytré	tout droit + suivre dir. Aytré-Plage + gauche voie verte juste après croisement voies SNCF	12,5	93
La Plage-d'Aytré	tout droit sur voie verte et/ou petite route + droite dir. Angoulins centre bourg (après voies SNCF) par route ou voie verte	3	96
Angoulins	droite bifurcation à l'entrée du village + gauche au petit terre-plein (ne pas traverser voies SNCF) + traverser le bourg dir. Chatellaillon	1	97
Châtellaillon-Plage (<i>ne pas prendre gauche toutes directions sur rond-point juste avant entrée village</i>)	droite rond-point dir. front de mer + longer l'océan + gauche et 1 ^{ère} droite au bout + droite au bout Lattre de Tassigny et continuer pour suivre la route qui longe le littoral (puis s'en éloigne)	3,5	100,5

Les Boucholeurs	continuer sur la route qui s'éloigne du littoral + gauche petit rond-point dir. La Rochelle/Rochefort/Fouras + droite voie verte dir. Rochefort	3	103,5
Le Marouillet	traverser sous la N137 + continuer tout droit voie verte dir. Fouras + droite petit panneau voie verte après le petit pont	5	108,5
Yves, <i>sortie du village</i>	passer sous N137 + suivre dir. Fouras en longeant N137 par voie verte	4	112,5
croisement avec D937	droite D937c	4	116,5
Fouras	demi-tour D937c	3	119,5
croisement D937 / D214e1	droite D214e1	3	122,5
Saint-Laurent-de-la-Prée	droite D214 + 1 ^{ère} gauche + 1 ^{ère} gauche + suivre petits panneaux voie verte dir. Vergeroux / Rochefort en longeant la N137 puis droite au bout dir. Petit-Vergeroux (D124e5)	1,5	124
Le Petit-Vergeroux	droite petit panneau voie verte avant sortie du village (pour longer D733)	7	131
Rochefort	rejoindre (au rond-point) et continuer sur D733 au bout de la piste cyclable, puis traverser la Charente sur le Viaduc du Matrou dans la voie vélos / piétons	1,5	132,5
<i>sortie après traversée de la Charente</i>	piste cyclable + continuer sur la route (D238e1)	5	137,5
Soubise	continuer D3	5	142,5
Moëze	D3	3	145,5
Brouage	D3	6	151,5
Hiers, Le Breuil, Marennes	droite D728	6	157,5
La Chainade, (Bourcefranc-le-Chapus)	continuer D26	3	160,5
pont de l'Île-d'Oléron	droite D734 après le pont	7	167,5
Le Château-d'Oléron, La Gaconnière, Dolus d'Oléron, La Dresserie	D734	12,5	180
Saint-Pierre-d'Oléron	droite D274	2	182
Sauzelle	droite dir. Boyardville (D126)	4	186
Boyardville, La Perrotine, Les Allards	gauche dir. La Baudissière	8	194
La Baudissière, Le Château d'Oléron	au rond-point gauche dir. Citadelle puis dir. Pont d'Oléron / le Viaduc (longer la gendarmerie) (D734)	8	202
croisement D734 / D26	gauche D26	3,5	205,5
pont de l'Île-d'Oléron, <i>retour sur le continent</i>	continuer D26 puis D728	3,5	209
La Chainade	droite D728e1 (piste cyclable le long)	4	213
croisement D728e1 / D25	gauche rond-point dir. La Tremblade centre	6,5	219,5
La Tremblade	droite 2 ^{ème} petit rond-point (D14) puis continuer D14e1	2,5	222
Le Petit-Pont, Arvert, Etaules (par la D141), croisement D14e1 / D14	droite D14	8	230
Breuillet	droite D140	4	234
Taupignac	continuer D140e2	3	237

Saint-Palais-sur-Mer	rond-point gauche D25 devant entrée du village	1	238
Vaux-sur-Mer, Royan	droite D733 + gauche au bout au feu + droite au feu au niveau de La Poste dir. Bordeaux par la côte / St-Georges de D. (D25e)	4	242
Saint-Georges-de-Didonne	droite D25 dir. Meschers	8,5	250,5
Meschers-sur-Gironde	au rond-point continuer D145	4	254,5
Talmont-sur-Gironde	entrée dans le village par D145b à droite, puis revenir sur la D145	5,5	260
Saint-Seurin-d'Uzet, Mortagne-sur-Gironde, Mageloup, Saint-Fort-sur-Gironde	gauche D2	17,5	277,5
Saint-Genis-de-Saintonge, Saint-Germain-de-Lusignan	gauche D252	21	298,5
Jonsac	continuer D252e1 + continuer D134 + continuer D28 (suivre dir. Les Antilles) + droite D142	2	300,5
Champagnac, Saint Médard, Léoville, Vanzac, Chantillac, Chevanceaux	rond point entrée de village : en face (petite rue panneau 6t) + gauche au bout du lotissement au stop (D142)	24,5	325
Martron, croisement D142 / D159 (Boscarnant)	gauche D159	20	345
D159 devient D20	continuer D20	6	351
Rioux-Martin, Chalais	à droite au stop face à l'impasse + dir. Gare SNCF + droite place de la Fontaine (ancienne D674) + passer sous les voies SNCF + continuer D2 dir. Aubeterre	7	358
(Rouffiac), Saint-Romain	D2	9,5	367,5
Aubeterre-sur-Dronne	droite D2 pour faire le tour du village + continuer dir. St-Séverin / déchetterie (D17)	2	369,5
Laprade, Saint-Séverin (par gauche D709), Palluau, Gurat	D17	23	392,5
Villebois-Lavalette	dir. Villebois-centre + droite à la halle + gauche au bout au stop (D5) + droite au calvaire + continuer D23	7	399,5
croisement D23 / D939	gauche D939	7	406,5
Dignac	droite D41	1,5	408
croisement D41 / D73	gauche D73	1,5	409,5
Sers (par D25 gauche), Bouèx	droite D4	9	418,5
croisement D4 / D73	gauche D73	2	420,5
Chazelles, Saint-Paul, La Pedarce	D73	11,5	432
La Rochefoucauld	droite D941 + droite D13	3,5	435,5
La Braconne-d'Yvrac, L'Arbre, Massignac, Verneuil	gauche D160	26	461,5
Pressignac	D160	7	468,5
Chassenon	gauche D29	7	475,5
Chabanais	droite D941 + gauche D59	3,5	479
Le Mas, Chirac, croisement D59 / D166	gauche D166	10	489
Manot	droite D16	1	490
Vaine, Ansac-sur-Vienne	droite D952	6,5	496,5

La Tulette, Confolens	droite D948 + gauche D51 après le pont + continuer dans ruelle pavée (rue Bournadour) + au bout à droite (D952)	3	499,5
Saint-Germain-de-Confolens	gauche D168	8,5	508
Sainte-Radegonde	continuer D71 + gauche D168 après le petit tunnel	0,5	508,5
croisement D168 / D948 / D30	continuer D30	4,5	513
Hiesse, croisement D30 / D196	gauche D196 (après sortie Hiesse)	3,5	516,5
croisement D196 / D740	droite D740	4,5	521
Alloue, Saint-Coutant, Champagne-Mouton	gauche dir. Mairie et continuer tout droit + droite au bout au stop (D102)	12,5	533,5
Saint-Gourson (par gauche D76), Saint-Sulpice-de-Ruffec, Couture (par droite D26), croisement D102 / D187	bifurcation légèrement gauche D187	16,5	550
Aunac-sur-Charente, Mouton, croisement D187 / D739	droite D739	6	556
Puygelier, Les Sablons, Mansle	gauche D69	5,5	561,5
Cellettes, Villognon (par D32 gauche + gauche face Mairie), Ambérac, Marcillac-Lanville	D737 droite + D19 gauche	13,5	575
croisement D19 / D69	D69 droite	1,5	576,5
Gourville	gauche D736	2,5	579
Rouillac	droite dir. Jarnac / Cognac + droite toutes directions au stop en sortie de ville + continuer D64	8	587
Le Temple, Anville, D64 devient D222	continuer D222	10,5	597,5
Bresdon	au bout à gauche (D739)	3,5	601
croisement D739 / D133	droite D133 (panneau caché dans ce sens)	2,5	603,5
Monvinouze, Beauvais-sur-Matha, croisement D133 / D222	gauche D222	2	605,5
Cressé, Le Gicq (par D132 gauche), Loiré-sur-Nie, croisement D222 / D133	gauche D133	16	621,5
Aulnay(-de-Saintonge)	continuer D129 + gauche sur grande place + droite D121 + droite au bout + 1^{ère} gauche dir. Surgères (petite place/parking en triangle) + D121	5	626,5
Saint-Georges-de-Longuepierre, Dampierre-sur-Boutonne	gauche D115	8,5	635
Coivert, Tout-y-Faut, La Lignatte, Vergné, La Cavaterie, Saint-Félix, Boisseuil, Surgères	continuer sur D111 + à droite au bout au cédez le passage (ne pas prendre dir. Mairie / Eglise / parking) + droite dir. Gare SNCF + continuer D115 au rond-point	26	661
Le Gué-d'Alléré (tout droit au rond-point, quitter la D115 pour le centre-ville), Saint-Jean-de-Liversay	continuer dir. Thairé-le-Fagnoux (C122)	23,5	684,5
croisement C122 / D109e1	gauche D109e1	2,5	687
croisement avec la Voie Touristique du Golfe des Pictons (D262)	gauche juste avant le pont et le canal	1	688
changement de rive + au bout de la Voie Touristique du Golfe des Pictons	droite D114 (entrée dans Marans)	7	695

Marans	1 ^{ère} gauche & 1 ^{ère} droite après cimetièrre + rond-point gauche D105 (panneau caché dans ce sens)	1	696
Bourg-Chapon	rond-point gauche D9 (château d'eau)	8	704
croisement D9 / D20	rond-point gauche D20 (dir. Andilly)	6	710
<i>pont des Prieurs</i>	droite voie verte du Canal de Marans à La Rochelle (sans indication) avant la montée du pont	2,5	712,5
<i>1^{er} pont à gauche de la piste cyclable (Mouilleped)</i>	traversée du pont + droite D202 (entrée de Sainte-Sioule) après le Canal et voie SNCF dir. Dompierre	4,5	717
Grolleau, Dompierre-sur-Mer	gauche à l'église dir. Saint-Rogatien (D111)	3	720
<i>rond-points après Dompierre-sur-Mer</i>	gauche D111 au 1 ^{er} + droite D108e1 au 2 ^{ème}	1,5	721,5
<i>2^{ème} route à droite (dans Perigny- Romsay)</i>	droite au cédez le passage et franchir passage à niveau + gauche voie verte longeant le Canal de Marans à La Rochelle	4	725,5
La Rochelle	Piste cyclable. Passage sous N137 + traverser petit passage à niveau + passage sous pont et aussitôt à gauche pont sur bassin (dir. gare SNCF)	4,5	730